

GUIDE **NATIONAL**

APRÈS LE BAC

RENTÉE 2024



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



onisep

MON ORIENTATION
EN LIGNE

Des questions sur les formations ? les métiers ? l'orientation ?



*Nos experts vous répondent
par tchat, mail, téléphone*

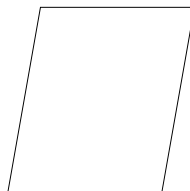


www.monorientationenligne.fr
Un service gratuit d'aide personnalisée



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

APRÈS LE BAC, ENTRER DANS LE SUP



Vous êtes en terminale et votre projet d'avenir se précise. Ce document présente de façon synthétique chaque type de formation et vous en rappelle les principes et modalités. Il vous fournit également le calendrier de candidatures via Parcoursup pour l'année 2023/2024. Il a été réalisé par les équipes de l'OniseP et validé par le

ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Votre conseil régional est désormais responsable de l'information sur les possibilités d'études sur son territoire.

Cette articulation entre une information nationale et des informations régionales précises est garante de la possibilité de bien se documenter afin de faire des choix éclairés dans le cadre de l'accompagnement proposé par votre lycée.

N'oubliez pas que des formations existent également dans d'autres régions et que vous pouvez les retrouver sur le site de Parcoursup.

L'avenir vous appartient, alors lancez-vous et entrez dans le sup!

FRÉDÉRIQUE ALEXANDRE-BAILLY
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ONISEP

	page
CHOISIR SA VOIE	
Le schéma des études supérieures	2
Les étapes à suivre dans Parcoursup	4
LES FILIÈRES D'ÉTUDES	
Les BTS (brevets de technicien supérieur) et les BTSA (brevets de technicien supérieur agricoles)	6
Les BUT (bachelors universitaires de technologie)	7
Les licences	8
Les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles)	10
Les formations d'écoles spécialisées	12
Les formations en 1 an	16
D'autres manières de se former	17
INFOS PRATIQUES	
Études supérieures et besoins spécifiques	18
Que faire sans le bac?	20
Guide pratique	22

LE SCHÉMA DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les filières présentées ici sont accessibles directement après le bac. D'autres accès existent, ainsi que des passerelles.

UNIVERSITÉ

L'université dispense des formations
générales et professionnelles.
Elle prépare aussi aux études de santé.

Nombre
d'années
d'études

12

11

10

9

8

7

6

5

4

3

2

1

BAC

DIPLÔME D'ÉTAT

Médecin spécialiste

Médecin spécialiste

Médecin généraliste
Médecin spécialiste
Pharmacien spécialiste

Dentiste spécialiste
Pharmacien spécialiste

Dentiste spécialiste

Dentiste
Pharmacien
Sage-femme

DIPLÔME D'ÉTAT

Orthophoniste

ÉCOLES SPÉCIALISÉES

Ces écoles forment
à différents domaines :
communication, art, industrie,
tourisme, commerce, transport,
social, sport, paramédical...

DIPLÔME D'ÉTAT

Architecte

DIPLÔME D'ÉCOLE

MASTER

MASTER

In

M2

M1

LICENCE

L3

LICENCE PROFESSIONNELLE

BUT

DEUST

L2

L1

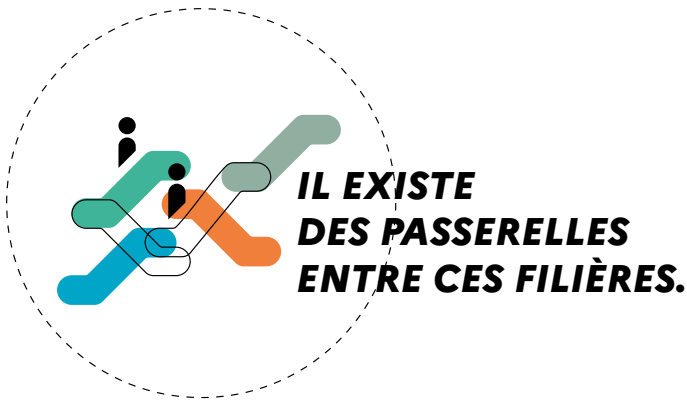
Audioprothésiste
Orthoptiste

Assistant de
service social
Éducateurs...
Infirmier
Manipulateur
radio
Technicien de
laboratoire...

■ DIPLÔME DÉLIVRÉ

BTS: brevet de technicien supérieur
BUT: bachelor universitaire de technologie
CPGE: classes préparatoires aux grandes écoles
D1, D2, D3: 1^{re}, 2^e, 3^e année de doctorat
DCG: diplôme de comptabilité et de gestion
DEUST: diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques

DN MADE: diplôme national des métiers d'art et du design
ENS: école normale supérieure
IEP: institut d'études politiques
Inspé: institut national supérieur du professorat et de l'éducation
L1, L2, L3: 1^{re}, 2^e, 3^e année de licence
M1, M2: 1^{re}, 2^{de} année de master



GRANDES ÉCOLES

Les écoles d'ingénieurs ou de commerce, les ENS, les IEP et les écoles d'art publiques délivrent des diplômes de niveau bac + 5.

LYCÉE

Le lycée dispense des formations de niveau bac + 2 ou bac + 3.

LICENCE PROFESSIONNELLE	DCG	DN MADE
BTS		

DIPLÔME D'ÉTAT	DIPLÔME D'ÉCOLE		
	MASTER		
			BACHELOR
	CPGE		
	CPGE		

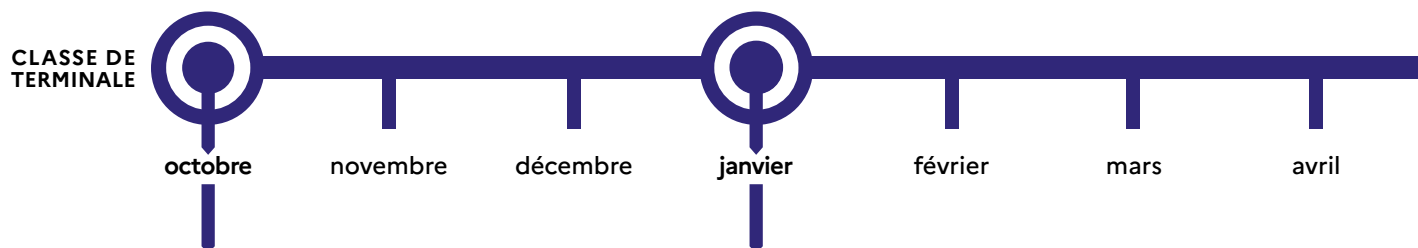
Nombre d'années d'études

12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

BAC

LES ÉTAPES À SUIVRE DANS PARCOURSUP

Les candidatures à la 1^{re} année de l'enseignement supérieur se font en ligne via la plateforme Parcoursup pour la plupart des formations. Information sur les formations, formulation des vœux, zoom sur les modalités à chaque étape.



► **Je m'informe sur les formations**, les attendus, les modalités d'accès, les établissements d'accueil, les débouchés offerts, notamment grâce aux publications de l'Onisep et au module Lycée Avenir(s) <https://lycee-avenirs.onisep.fr/>.

► Je participe à la **1^{re} semaine de l'orientation** organisée dans mon lycée.

► Je renseigne ma **fiche de dialogue**.

► Le **conseil de classe** du 1^{er} trimestre prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

► Je m'informe sur le déroulement de la **procédure de préinscription** en 1^{re} année de l'enseignement supérieur sur **Parcoursup**.

► **Je poursuis ma réflexion** avec les professeurs principaux ou référents et les psychologues de l'Éducation nationale.

► 20 décembre, ouverture du site d'information
Parcoursup: **je consulte les fiches des formations**
sur Parcoursup, qui décrivent à la fois les attendus
et les critères d'examen des candidatures.

► Je complète mes informations en participant aux **JPO** (journées portes ouvertes) dans les établissements et aux **salons de l'orientation**. À noter: l'Onisep recense les JPO qui me concernent, lire « [Les journées portes ouvertes près de chez vous](#) ». Je participe à la **2^{de} semaine de l'orientation**.

► **17 janvier, ouverture du site Parcoursup : je crée mon dossier candidat sur Parcoursup** et je formule jusqu'à **10 vœux** (avec possibilité de sous-vœux selon les formations). J'ai jusqu'au **14 mars inclus** (dernier délai) pour formuler mes vœux.

► Le **conseil de classe** du 2^e trimestre prend connaissance de mes vœux.

► **3 avril: je finalise mon dossier candidat** avec les éléments demandés par les formations et **je confirme chacun de mes vœux** (sans avoir à les classer).

► En avril et en mai, les responsables de formation examinent mes vœux après confirmation et saisissent leurs **classements dans Parcoursup**. **À noter**: si j'ai participé à une Cordée de la réussite au sein de mon établissement, cela peut être pris en compte lors de l'examen et du classement de mon dossier.



DES SERVICES D'AIDE

- ▶ par courrier électronique et par tchat via www.monorientationenligne.fr;
- ▶ par téléphone au 01 77 77 12 25 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi, de 10 h à 20 h en métropole;
- ▶ au 05 96 53 12 25 du lundi au vendredi pour les académies de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique.

www.parcoursup.fr

CALENDRIER 2023/2024



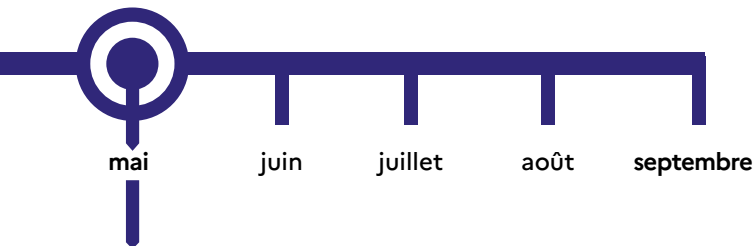
20 décembre 2023: ouverture du site.

17 janvier 2024: premier jour pour s'inscrire et formuler ses vœux.

14 mars 2024: dernier jour pour formuler ses vœux.

3 avril 2024: dernier jour pour confirmer ses vœux et compléter son dossier.

30 mai 2024: premier jour pour consulter les réponses des formations.



**Retrouvez le mémo Parcoursup
mais aussi le module Lycée Avenir(s)
et d'autres ressources pour préparer
votre entrée dans le sup sur le site
avenirs.onisep.fr.**

► À partir du 30 mai, **je consulte les réponses** des formations sur Parcoursup : « Oui » (je suis accepté); « Oui si » (sous réserve de suivre des enseignements complémentaires, par exemple); « En attente » (qu'une place se libère, cela peut concerner à la fois une réponse « Oui » ou « Oui si »); « Non » (je suis refusé). Elles arrivent au fur et à mesure, en continu, sauf pendant les épreuves écrites du bac (du 16 au 23 juin).

► Dès qu'une proposition m'est faite, **je réponds dans les délais indiqués** par la plateforme: soit j'accepte définitivement cette proposition et je renonce aux autres formations demandées, soit je l'accepte provisoirement et j'indique quels vœux je maintiens en attente (case à cocher).

► **Je crée mon compte personnel** sur le portail www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole et je règle ma CVEC (contribution vie étudiante et de campus), obligatoire pour m'inscrire dans un établissement supérieur (sauf pour les BTS).

► **Je procède à mon inscription administrative**
auprès de l'établissement où j'ai été admis et je
règle les droits d'inscription.

► 11 juin: lancement de la phase complémentaire. Si je n'ai aucune proposition, je peux formuler de nouveaux vœux dans le cadre de la **procédure complémentaire**.

► 12 juillet: fin de la phase principale d'admission.

► 12 septembre: **fermeture du site Parcoursup.**

INFO +

Élèves à besoins éducatifs particuliers

Lors de l'inscription sur Parcoursup, les élèves à besoins éducatifs particuliers peuvent remplir une fiche de liaison (*lire p. 18*).

Élèves optant pour l'apprentissage

Tout élève peut formuler des vœux pour des formations en apprentissage à partir du 17 janvier et tout au long de la procédure (jusqu'au 10 septembre). Lire « Apprentissage : de nombreux avantages » p. 17.

Élèves optant pour la césure

Les élèves qui envisagent de faire une césure après le bac peuvent l'indiquer sur Parcoursup dans l'onglet « Année de césure » de leur dossier. Lorsqu'ils reçoivent une proposition, ils doivent informer l'établissement pour solliciter l'accord de césure. Un contrat de césure fixe ensuite les conditions de cette modalité et permet d'avoir une place assurée lors de la reprise d'études.

Élèves changeant d'académie

Les élèves boursiers qui formulent puis acceptent une proposition sur Parcoursup hors de leur académie d'origine peuvent obtenir une aide de 500 € (2023), cumulable avec d'autres aides.

Élèves sans proposition

Les élèves qui n'ont pas obtenu de proposition mi-juin peuvent, à partir de juillet, solliciter la CAES (Commission d'accès à l'enseignement supérieur) depuis leur dossier Parcoursup. Présente dans chaque académie, celle-ci étudie les dossiers et met en place un accompagnement individuel afin de proposer à chacun une solution au plus près de ses aspirations. La CAES peut intervenir jusqu'à la fin de la procédure Parcoursup (12 septembre).

LES BTS (BREVETS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR) ET LES BTSA (BREVETS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLES)

Diplômes nationaux couvrant 119 spécialités (dont 16 agricoles), les BTS et les BTSA sont conçus pour répondre aux besoins des entreprises... sans empêcher les poursuites d'études.

INFO +

La classe passerelle : un dispositif pour sécuriser les parcours

La classe passerelle concerne en priorité les titulaires d'un bac professionnel qui n'ont eu aucune proposition d'admission en BTS via Parcoursup.

À titre exceptionnel, les titulaires d'un bac technologique peuvent aussi en bénéficier.

Année de préparation à l'entrée en BTS et en BTSA, la classe passerelle permet de consolider ses acquis et de développer certaines compétences. Proposée dans le cadre de la CAES (Commission d'accès à l'enseignement supérieur) des rectorats, l'entrée en classe passerelle permet d'obtenir le statut d'étudiant et de bénéficier de bourses sur critères sociaux.

La réussite de la scolarité est attestée par les enseignants et l'étudiant bénéficie d'une priorité d'accès en BTS ou en BTSA, si le conseil de classe a émis un avis favorable à la poursuite d'études dans la formation demandée sur la plateforme Parcoursup.

À consulter :

www.onisep.fr :
« Les BTS »

● OÙ ET COMMENT ?

Hormis les BTS prothésiste-orthésiste et podo-orthésiste, qui s'obtiennent en 3 ans, tous les BTS et BTSA se préparent en 2 ans dans une STS (section de techniciens supérieurs) intégrée au sein de lycée ou lycée agricole, public ou privé sous contrat. Les BTS et les BTSA peuvent aussi se préparer par l'apprentissage.

● ACCÈS

Sur sélection (bulletin scolaire et éventuellement tests et/ou entretien de motivation) avec un bac cohérent avec la spécialité de BTS ou de BTSA envisagée. Les candidatures sont gérées via Parcoursup.

L'admission des titulaires d'un bac professionnel est facilitée en cas d'avis favorable du conseil de classe du lycée d'origine. Dans chaque académie, un quota de places est réservé aux bacheliers professionnels pour les spécialités de BTS ou de BTSA en cohérence avec leur bac.

À noter : les titulaires d'un bac professionnel ou technologique ayant obtenu la mention « bien » ou « très bien » bénéficient d'une admission de droit dans les BTS et les BTSA du même domaine.

● RYTHME ET PROGRAMME

Entre **30 et 33 heures** de cours hebdomadaires et **8 à 16 semaines de stage** en milieu professionnel selon les spécialités de BTS ou **12 à 16 semaines** selon les spécialités de BTSA.

La formation comporte :

- des enseignements généraux (français, mathématiques, langues, etc.), qui occupent la moitié de l'emploi du temps en 1^{re} année et un tiers en 2^{de} année pour les BTS et qui sont équilibrés entre les 2 années ou organisés à la demande de l'équipe pédagogique pour les BTSA.

À noter : le tronc commun dans les spécialités de BTSA rénovés concerne trois des huit épreuves (les mathématiques et l'informatique sont comptabilisées dans les enseignements professionnels) ;

- des enseignements technologiques appliqués et pratiques, propres à la spécialité du BTS choisi ;
- des stages en milieu professionnel.

À noter :

Des séjours à l'étranger (semestres d'études ou stages en entreprise) sont possibles pendant le cursus via le programme européen Erasmus+.

Des parcours de consolidation peuvent être proposés aux bacheliers professionnels en 1^{re} année de BTS.

● VALIDATION DU DIPLÔME

Le BTS et le BTSA sont délivrés d'une part sur la base d'un **examen final** et d'autre part sur **des CCF (contrôles en cours de formation)** durant les 2 années de formation. Les compétences et connaissances acquises dans le cadre d'une activité bénévole seront validées.

Certains lycées agricoles proposent des BTSA en semestrialisation, où toutes les capacités sont évaluées en cours de formation, sans examen terminal. Ces compétences permettent d'obtenir des crédits ECTS (*European Credits Transfer System*).

● POURSUITE D'ÉTUDES

Des passerelles permettent aux titulaires d'un BTS ou d'un BTSA d'intégrer un parcours de BUT (accès sur dossier).

Il leur est également possible de rejoindre une licence professionnelle (recrutement sur dossier), de suivre une formation complémentaire (en 1 an), d'intégrer une école d'ingénieurs, d'agroalimentaire, d'agronomie, une école vétérinaire ou une école de commerce (sélection sur concours). À l'issue de leur formation de 2 ans et après réussite au concours d'une école d'ingénieurs ou vétérinaire, les élèves rejoignent pour 1 an une classe dite « Agro-Véto post-BTSA et BTS », avant d'intégrer la formation (rentrée scolaire 2024).

LES BUT (BACHELORS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE)

Diplômes nationaux, les BUT permettent, en 3 ans, d'acquérir des connaissances et des compétences pour exercer un métier de l'industrie ou des services. Une bonne option pour s'insérer sur le marché de l'emploi, sans pour autant renoncer à poursuivre ses études.

● OÙ ET COMMENT ?

Les BUT se préparent en 3 ans dans un IUT (institut universitaire de technologie), structure interne à l'université. Ils sont organisés en 6 semestres se composant chacun d'UE (unités d'enseignement). La formation favorise, entre autres, les passerelles vers les licences et les licences professionnelles. Construits en blocs de compétences, les BUT comprennent une « majeure » et des modules complémentaires, choisis en fonction du projet personnel et professionnel. La formation alterne CM (cours magistraux), TD (travaux dirigés), TP (travaux pratiques), projets tutorés et stages. Les étudiants bénéficient d'un soutien pédagogique et méthodologique important. La 3^e année, professionnelle, prévoit des enseignements spécifiques, orientés sur la technologie et les projets. Les étudiants optant pour l'apprentissage (en 1^{re}, en 2^e ou en 3^e année) bénéficient d'une réduction de 15 à 25 % du volume horaire global annuel.

● ACCÈS

Sur sélection (bulletins scolaires et tests et/ou entretien de motivation) avec un bac (si possible dans le champ de spécialité visé). Les candidatures sont gérées via Parcoursup. Dans chaque académie, 50 % des places sont réservées aux bacheliers technologiques pour l'ensemble des spécialités de BUT proposées par un IUT. **À noter :** les titulaires d'un bac technologique ayant obtenu la mention « bien » ou « très bien » sont admis de droit dans les BUT du même domaine.

● RYTHME ET PROGRAMME

Les BUT sont répartis dans **24 mentions correspondant aux branches d'activité professionnelle** (carrières sociales, informatique, management de la logistique et des transports, etc.). Chaque mention est déclinée en parcours généralement proposés à partir du 3^e semestre (ou plus tôt). **Dans les BUT industriels, la formation compte 2 000 heures d'enseignement contre 1 800 heures dans les BUT du tertiaire.** En moyenne, **33 heures par semaine**, réparties entre les cours, la réalisation de projets tutorés et le travail personnel sous

forme de **DM (devoirs maison)**. La formation mise sur les **TP (travaux pratiques)**, des cours assurés par des professionnels en activité dans le secteur et **600 heures de projet tutoré** (de 150 heures au minimum à 250 heures au maximum par an). Il faut encore ajouter **22 à 26 semaines de stage** en entreprise.

Deux tiers des heures s'appuient sur un **programme national pour acquérir :**

- **des connaissances et des méthodes fondamentales ;**
- **des compétences professionnelles ;**

- **des compétences transversales** (concepts et enjeux du développement durable, de la mondialisation, etc.), des compétences en communication et en langues étrangères. Un tiers des heures sont dédiées aux adaptations locales prenant en compte la réalité du monde professionnel et la diversité des profils des étudiants.

À noter : des séjours à l'étranger (semestres d'études ou stages en entreprise) sont possibles pendant le cursus via le programme européen Erasmus+.

● VALIDATION DU DIPLÔME

Le BUT est délivré sur la base du **contrôle continu intégral** des connaissances (évaluation reposant sur plusieurs épreuves) à la fin de chaque semestre, permettant à chacun d'acquérir 30 crédits ECTS (*European Credits Transfer System*). Une certification de niveau en anglais est désormais obligatoire.

À noter : les compétences et les connaissances acquises dans le cadre d'une activité bénévole sont également validées.

Le BUT permet donc d'acquérir **180 crédits ECTS**, soit un niveau bac + 3. 120 crédits validés octroient le DUT (diplôme universitaire de technologie), certification intermédiaire.

● POURSUITE D'ÉTUDES

Les possibilités de poursuite d'études varient selon les spécialités et les conditions d'accès (dossier, examen, concours, entretien). Des paliers d'orientation sont prévus à la fin du 1^{er}, du 2^e et du 4^e semestre pour rejoindre d'autres formations (licence, écoles spécialisées, etc.). L'obtention du BUT ouvre la voie pour postuler directement en 1^{re} année de master.

À consulter :

www.onisep.fr :
« Les BUT »

LES LICENCES

En 3 ans après le bac, les licences (diplômes nationaux) sont le socle des formations universitaires. Organisées en mentions (dont certaines proposent des parcours), elles offrent une spécialisation progressive et ouvrent sur la professionnalisation.

INFO +

Le PPPE (parcours préparatoire au professorat des écoles)

Adossé à un parcours de licence généraliste, le PPPE prépare au métier de professeur des écoles. Il est dispensé en partie au lycée et en partie à l'université, avec des stages d'observation et de pratique accompagnée et un stage de mobilité internationale. Il débouche naturellement vers le master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation). Pour en savoir plus : « [Après le bac : le PPPE](#) ».

● OÙ ET COMMENT ?

Les licences se préparent en 3 ans (6 semestres) au sein des universités. La 1^{re} année (L1) associe plusieurs disciplines, la 2^e année (L2) amorce une spécialisation et la 3^e année (L3) finalise le parcours.

La formation associe des enseignements théoriques, méthodologiques, pratiques et appliqués : CM (cours magistraux) en amphi et TD (travaux dirigés) ou TP (travaux pratiques). Elle peut combiner des enseignements en présentiel et des enseignements à distance (avec le recours aux outils numériques). S'y ajoutent des séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle, des projets individuels ou collectifs.

À noter : lors de l'inscription universitaire, les étudiants signent un **contrat pédagogique pour la réussite étudiante** prenant en compte leur profil, leur projet personnel et professionnel et leurs éventuelles contraintes (emploi, charge de famille, situation de handicap, maladie, grossesse, etc.). Le contrat précise les caractéristiques du parcours, les objectifs d'apprentissage, les modalités pédagogiques et les rythmes de formation spécifiques. Il permet, en cas de besoin, de réaliser le cursus en 4 ans au lieu de 3, en suivant des cours complémentaires.

● ACCÈS

Avec le bac (ou un diplôme équivalent). Les candidatures sont gérées via Parcoursup. Tous les profils sont admis, mais il est recommandé de choisir une filière cohérente avec les spécialités suivies au lycée. Cela suppose de se renseigner au préalable sur les exigences de la licence envisagée, les attendus affichés sur Parcoursup, les modalités d'accès et les taux de réussite.

À noter : certaines filières universitaires ayant une capacité d'accueil limitée peuvent organiser des tests de niveau ou des entretiens lors des inscriptions.

● RYTHME ET PROGRAMME

Les licences sont réparties en 4 domaines de formation (arts, lettres, langues ; droit, économie, gestion ; sciences humaines et sociales ; sciences, technologie, santé), qui se déclinent en 45 mentions (par exemple : géographie et aménagement ; histoire ; mathématiques...). Chaque mention propose des parcours propres à chaque université. Des mentions spécifiques peuvent être proposées dans le cadre de licences particulières.

La formation prévoit au minimum 1500 heures d'enseignement, à raison de 20 à 30 heures par semaine, auxquelles

INFO +

Les études de santé à l'université

En France, les professions de santé sont réglementées. Pour exercer, il faut détenir un DE (diplôme d'État) correspondant à la filière choisie : maïeutique (sage-femme), médecine, odontologie (chirurgie dentaire), pharmacie. Les études de santé accueillent un nombre limité d'étudiants (appelé « capacité d'accueil ») défini par les universités en accord avec les ARS (agences régionales de santé). L'accès est très sélectif avec des admissions principalement après :

- un PASS (parcours d'accès spécifique santé) : année de licence spécifique composée d'une majeure en santé (anatomie, biologie, biophysique, pharmacologie, sciences humaines et sociales, etc.) et d'une mineure dans une autre discipline (chimie, droit, histoire, lettres, etc.). L'accès en 2^e année des filières de santé se fait en fonction des résultats obtenus en PASS et aux éventuelles épreuves

complémentaires orales ou écrites. Le PASS est proposé dans une soixantaine d'universités (en 2022-2023) ;

- une L.AS (licence avec option accès santé) : licence contenant majoritairement les enseignements de la mention choisie (économie et gestion, langues, mathématiques, physique, etc.) complétés par une mineure santé. L'accès en 2^e année des filières de santé s'effectue à l'issue de la 1^{re} année de L.AS (L.AS1), de la 2^e année (L.AS2) ou de la 3^e année (L.AS3) en fonction des notes obtenues en licence et aux éventuelles épreuves complémentaires orales ou écrites. La L.AS est proposée 80 universités environ (en 2022-2023).

À noter : les PASS ou L.AS suivis dans des universités ayant signé une convention avec un IFMK (institut de formation en masso-kinésithérapie) ouvrent l'accès au DE de masseur-kinésithérapeute, qui se prépare en 4 ans.

s'ajoutent **20 heures hebdomadaires de travail personnel** (recherches, lectures, projets et travaux d'études).

À l'université, chaque étudiant bénéficie d'un dispositif d'accueil et d'orientation : encadrement pédagogique renforcé en 1^{re} année ; tutorat ; modules de soutien pilotés par des enseignants référents.

La spécialisation en licence est progressive, avec une organisation sous forme de portails pluridisciplinaires ou de majeures-mineures en L1. Cela permet une orientation pas à pas après un ou plusieurs semestres et facilite les passerelles entre les filières de formation. Il est ainsi possible de rejoindre un BTS (brevet de technicien supérieur) ou un BUT (bachelor universitaire de technologie) dès la fin du 1^{er} semestre ou en fin de L1, voire de L2. Les étudiants ayant validé la L2 peuvent poursuivre des études en licence professionnelle ou rejoindre une école spécialisée. Se renseigner auprès du SCUIO (service commun universitaire d'information et d'orientation).

La licence est organisée en semestres se composant chacun d'UE (unités d'enseignement) obligatoires, optionnelles ou libres pour acquérir :

- des **compétences et des connaissances spécifiques** aux disciplines de la licence ;
- des **compétences transversales** (analyse et synthèse, expression écrite et orale, travail individuel et collectif, conduite de projet, repérage et exploitation de ressources documentaires, compétences numériques et de traitement de l'information et des données) ;
- des **compétences en langues étrangères** (savoir lire, écrire, comprendre, s'exprimer) ;
- des **compétences technologiques et professionnelles** fondées sur la connaissance des métiers et des débouchés de la formation suivie, voire sur une expérience professionnelle.

Il est possible d'effectuer un **stage** en entreprise, dans l'administration, dans l'enseignement ou au sein d'une association, pour

faciliter la construction du projet personnel et professionnel, et acquérir des compétences en vue d'une insertion professionnelle après la licence. Obligatoire ou facultatif, celui-ci est intégré au cursus, souvent en L3. Un **séjour à l'étranger** est également envisageable. Se renseigner sur les accords d'échange dès la L1 et sur le niveau requis en langue.

À noter : certaines universités proposent des CUPGE (cycles universitaires préparatoires aux grandes écoles), dispositifs renforcés en 2 ou 3 ans, permettant aux étudiants inscrits en licence de se préparer aux admissions parallèles, principalement dans les écoles d'ingénieurs. Les CUPGE sont proposés dans une vingtaine d'universités (en 2022-2023).

● VALIDATION DU DIPLOME

L'évaluation des connaissances et compétences acquises par l'étudiant peut se faire par **contrôle continu intégral**, en présentiel ou en ligne.

La licence permet d'acquérir **180 crédits ECTS** (European Credits Transfer System). Un **supplément au diplôme** précise le parcours suivi en licence ainsi que les compétences acquises, y compris dans le cadre d'un engagement dans des activités associatives, sociales ou professionnelles. Celui-ci donne une meilleure lisibilité au diplôme en dehors des frontières hexagonales.

● POURSUITE D'ÉTUDES

Les titulaires d'une licence qui décident de continuer à l'université s'inscrivent en **master** pour 2 ans (4 semestres), éventuellement suivi d'un doctorat (bac+8). Il est également possible de rejoindre **une école de commerce, d'ingénieurs, de journalisme, un IEP...** accessibles sur titre et épreuves.

À noter : les candidatures en 1^{re} année de master universitaire se font sur la plateforme nationale [Mon Master](#).

INFO +

Les licences professionnelles

De durée variable (1, 2 ou 3 ans) selon le niveau à l'entrée en formation, les licences pro s'adressent aux titulaires du bac ou aux candidats ayant validé jusqu'à 120 crédits ECTS.

Pour en savoir plus :
« [Les licences professionnelles](#) ».

Les CMI (cursus master en ingénierie)

Sanctionnés par le label « [réseau Figure®](#) », les CMI sont des

formations en 5 ans. Sélectifs, ils préparent au métier d'ingénieur grâce à un réseau d'universités internationales. Adossés au système licence-master, ils comptent 20 % de cours supplémentaires par rapport à une filière universitaire classique et mettent l'accent sur une pédagogie de l'expérience (activités de mise en situation en centre de recherche, projets, 28 semaines de stage dont 14 en entreprise, mobilité internationale, etc.). Les CMI sont proposés dans 25 universités. Admission sur dossier et entretien, via Parcoursup (rubrique « Formations en ingénierie »).

LES CPGE (CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES)

Exigeantes, les classes prépa visent la réussite aux concours d'entrée des grandes écoles (de commerce, d'ingénieurs, d'art, écoles militaires, etc.). Si elles ne délivrent pas de diplôme, des passerelles existent pour se réorienter et poursuivre des études.

INFO +

Les CPES (classes préparatoires aux études supérieures)

En 1 ou 2 ans, les CPES préparent des élèves titulaires d'un bac général, dans certains cas technologiques et professionnels, à l'entrée en CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles) ou à des études dans l'enseignement supérieur. Pour en savoir plus : « [Les CPES \(classes préparatoires aux études supérieures\)](http://www.onisep.fr/les-cpes) ».

À consulter :

www.onisep.fr/les-cpes
« Les CPGE »

● OÙ ET COMMENT ?

Les prépas s'organisent sur **2 ans**, principalement au sein des **lycées**. Les élèves doivent en parallèle s'inscrire à l'université. **Trois filières** (économique ; littéraire ; scientifique) mènent à différentes écoles, qui recrutent sur concours. La formation alterne des **heures d'enseignement, des devoirs sur table et des « colles »** (interrogations orales). Le 1^{er} semestre est aménagé pour constituer une transition progressive entre le rythme du lycée et celui, très intense, de la prépa.

● ACCÈS

Avec un **bac général** ou **technologique** selon les filières. Quelques classes spécifiques accueillent des bacheliers professionnels pour 3 ans. **Admission sur dossier scolaire** (et travaux personnels en prépa artistique). Les candidatures sont gérées via Parcoursup.

● AU PROGRAMME

Les prépas littéraires et artistiques

- **prépas chartes** : français, histoire (médiévale, moderne, contemporaine), langue vivante, latin... En option : grec, seconde langue vivante ;
- **prépas lettres** : philosophie, français, histoire, géographie, langues vivantes, langues (latin ou grec) et cultures de l'Antiquité... En option : langue ancienne (grec ou latin), histoire des arts, musique, etc. La 1^{re} année est commune aux prépas Ulm et Lyon, qui ne se différencient qu'en 2^{de} année ;
- **prépas lettres et sciences sociales** : français, philosophie, histoire contemporaine, langue vivante, mathématiques, sciences sociales... En option : langue ancienne (grec ou latin), seconde langue vivante, géographie, civilisation en langue vivante ;

• **prépas Saint-Cyr lettres** : programme similaire aux prépas lettres, auquel s'ajoute un enseignement sportif renforcé. En option : troisième langue vivante, mathématiques ou langue ancienne (latin) ;

• **prépas arts et design** : culture (sciences humaines et philosophie générale de l'art et du design, langue vivante...), création (pratiques créatives et artistiques, recherche et démarche de projet...) et pratiques fondamentales.

Les prépas scientifiques

Pour les titulaires d'un **bac général avec spécialité scientifique** :

- **BCPST** (biologie, chimie, physique et sciences de la Terre) : sciences de la vie et de la Terre, physique, chimie, mathématiques, géographie... ;
- **MP2I** (mathématiques, physique, ingénierie et informatique) : informatique, sciences industrielles de l'ingénieur, mathématiques, physique-chimie... ;
- **MPSI** (mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur) : mathématiques, physique, chimie, sciences industrielles de l'ingénieur, informatique... ;
- **PCSI** (physique, chimie et sciences de l'ingénieur) : mathématiques, physique, chimie avec expérimentation, sciences industrielles de l'ingénieur, informatique... ;
- **PTSI** (physique, technologie et sciences de l'ingénieur) : mathématiques, physique, chimie, sciences industrielles de l'ingénieur, informatique...

Pour les titulaires d'un **bac technologique STL et STAV** :

- **TB** (technologie et biologie) : mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, biotechnologies, informatique, géographie...

Pour les titulaires d'un **bac technologique STL**:

- **TPC** (technologie, physique et chimie): mathématiques, physique, chimie, informatique, langues vivantes...

Pour les titulaires d'un **bac technologique STI2D et STL spécialité SPCL (sciences physiques et chimiques en laboratoire)**:

- **TSI** (technologies et sciences industrielles): mathématiques, physique-chimie, sciences industrielles de l'ingénieur, informatique...

Les prépas économiques et commerciales

Pour les titulaires d'un **bac général**:

- voie **ECG** (économique et commerciale générale): lettres, philosophie, mathématiques ou sciences humaines et sociales...

Pour les titulaires du **bac technologique STMG**:

- voie **ECT** (économique et commerciale technologique): management et sciences de gestion, mathématiques, lettres et philosophie, économie, droit...

Pour les titulaires d'un **bac général (quelques places pour les bacheliers STMG)**:

- **D1**: droit, économie, management.
- **D2**: économie et gestion.

● VALIDATION DES ÉTUDES

Le **passage** de la 1^{re} à la 2^{de} année est soumis au contrôle continu et à l'avis des professeurs. Le **redoublement de la 2^{de} année** est possible pour obtenir un meilleur classement aux concours. Les CPGE permettent d'obtenir des **crédits ECTS** (*European Credits Transfer System*): jusqu'à 120 à l'issue des 2 ans.

● POURSUITE D'ÉTUDES

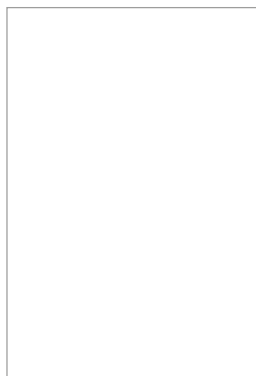
- Après une **prépa littéraire**: ENS (écoles normales supérieures), École des chartes, ESM Saint-Cyr...

- Après une **prépa scientifique**: écoles d'ingénieurs ou d'agronomie, ENS, écoles nationales vétérinaires, grandes écoles militaires, écoles d'actuariat...

- Après une **prépa économique**: écoles de commerce et de management, écoles de statistique, ENS Rennes (après D1), ENS Paris-Saclay (après D2).

- Après une **prépa arts et design**: écoles supérieures d'arts appliqués et écoles nationales supérieures d'art.

À noter: en cas d'échec aux concours, des **passerelles** existent pour faciliter les poursuites d'études à l'université sans perdre d'année, grâce à des conventions entre lycées et universités, et à la validation des ECTS.



INFO +

Les cycles pluridisciplinaires d'études supérieures

Les cycles pluridisciplinaires d'études supérieures sont des cursus d'excellence en 3 ans, dont les candidatures sont gérées via Parcoursup. Associant au moins un établissement d'enseignement supérieur, université ou école, et un lycée doté de CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), ils visent à favoriser l'égalité des chances (40 % de boursiers par promotion). La formation est fondée sur l'enseignement de plusieurs champs scientifiques et une spécialisation progressive des parcours. Le cursus débouche sur un niveau licence et ouvre un large accès aux 2^{es} cycles universitaires ou d'écoles. Pour en savoir plus: « [Les cycles pluridisciplinaires d'études supérieures](#) ».

LES FORMATIONS D'ÉCOLES SPÉCIALISÉES

Nombreuses et de qualité inégale, les écoles spécialisées offrent des formations permettant d'exercer dans les secteurs les plus variés. Selon leur statut, les établissements délivrent un diplôme national, un diplôme visé, un diplôme reconnu par l'État ou par le milieu professionnel, ou un diplôme d'école.

INFO +

La filière jeunesse et sport

Les formations qui mènent aux métiers de l'animation, de l'enseignement ou de l'encadrement sportif sont courtes (en général entre 1 ou 2 ans) et très axées sur la pratique. La plupart d'entre elles ciblent une discipline sportive en particulier, voire un groupe de disciplines proches. Aucun diplôme scolaire n'est requis à l'entrée en formation, même si un niveau bac permet d'être plus à l'aise avec les disciplines théoriques. Le niveau sportif et l'expérience dans l'animation sont déterminants. En revanche, pour le BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport), accessible via Parcoursup, le bac est obligatoire. Les bacheliers professionnels ayant validé leur UF2S (unité professionnelle facultative secteur sportif) obtiendront de droit 2 des 4 unités d'enseignement capitalisables du BPJEPS éducateur sportif en vue de poursuivre dans cette filière de formation. Pour en savoir plus : « [La voie pro et le sport](#) ».

● LES ÉCOLES D'ARCHITECTURE

22 écoles reconnues par l'État et l'Ordre des architectes conduisent au DE (diplôme d'État). Parmi elles se trouvent 20 Ensa (écoles nationales supérieures d'architecture), une école privée (ESA Paris) et une école d'ingénieurs (Insa Strasbourg). Le DE d'architecte se prépare en 5 ans. **Accès :** avec un bac (bac+1 pour l'Insa Strasbourg), sur dossier et épreuves.

● LES ÉCOLES D'ART

Arts plastiques, arts appliqués, arts du spectacle, histoire de l'art... les écoles d'art sont nombreuses et souvent coûteuses. Publiques ou privées, elles ne sont pas toutes reconnues. 126 établissements publics (Alain Colas, Boule, Duperré, Ensaama, Esaat, Estienne, La Martinière Diderot...) ou privés préparent au DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design). Une cinquantaine d'écoles supérieures d'art (dites « beaux-arts ») délivrent le DNA (diplôme national d'art) reconnu par le ministère de la Culture. Le DN MADE et le DNA se préparent chacun en 3 ans. **Accès DN MADE :** avec un bac (ou diplôme équivalent), sur dossier, projet de formation motivé et travaux artistiques. Les candidatures sont gérées via Parcoursup. **Accès DNA :** avec un bac (ou diplôme équivalent), sur concours. Possibilité de s'inscrire en année préparatoire artistique (prépas publiques du ministère de la Culture ou de l'Éducation nationale et de la Jeunesse) pour préparer le concours d'entrée.

● LES ÉCOLES D'AUDIOVISUEL

Les écoles d'audiovisuel privées sont nombreuses et proposent diverses spécialisations. Elles délivrent des diplômes qui se préparent en 2 ou 3 ans. **Accès :** avec un bac (ou diplôme équivalent), sur concours.

● LES ÉCOLES DE MUSIQUE ET DE DANSE

Une quinzaine d'établissements (publics ou privés) sont habilités à délivrer le DNSP (diplôme national supérieur professionnel) de musicien ou de danseur en 3 ou 4 ans. **Accès :** avec un bac, un DNOP (diplôme national d'orientation professionnelle), un DEM (diplôme d'études musicales), un DEC (diplôme d'études chorégraphiques) ou un DET (diplôme d'études théâtrales), sur auditions et entretien de motivation. Aucun diplôme requis aux concours d'entrée des CNSMD (Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse), mais limite d'âge selon les disciplines. **À noter :** les élèves inscrits au DNSP peuvent préparer en parallèle une licence musicologie ou arts du spectacle (parcours danse) dans une université partenaire.

De nombreuses écoles privées, non reconnues par l'État, proposent, en 2 ou 3 ans, des formations d'artiste-interprète (chanteur, musicien, danseur, artiste de comédie musicale...). **Accès :** sans le bac et sans limite d'âge, sur audition (morceau de musique ou chorégraphie). Les formations ne débouchent sur aucun titre professionnel ni diplôme.

46 CRR (conservatoires à rayonnement régional) et 88 CRD (conservatoires à rayonnement départemental) proposent un cycle d'enseignement professionnel initial de 2 à 4 ans menant au DNOP. D'autres délivrent le DEM ou encore le DEC. **Accès :** sur audition et concours.

● LES ÉCOLES D'ART DRAMATIQUE

13 écoles supérieures d'art dramatique forment en 3 ans au DNSP (diplôme national supérieur professionnel) de comédien. **Accès**: bacheliers de 18 à 25 ans ayant suivi un cours de théâtre agréé pendant au moins 1 an, sur concours. **À noter**: l'Ensatt (École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre) à Lyon propose, aux titulaires du bac recrutés sur concours, un parcours acteur en 3 ans menant à un certificat d'école.

● LES ÉCOLES DE COMÉDIE ET DE THÉÂTRE

Cours Simon, cours Florent, cours Cochet: ces écoles privées, non reconnues par l'État, ne délivrent aucun titre professionnel ni diplôme, mais jouissent d'une solide réputation auprès des professionnels. Elles dispensent une formation en 2 ou 3 ans (une dizaine d'heures hebdomadaires organisées en matinée, l'après-midi ou en soirée). **À noter**: coût moyen annuel de 4 000 €.

● LES ÉCOLES DE CIRQUE ET DE MIME

Seuls trois établissements (CFA des arts du cirque de l'Académie Fratellini à Saint-Denis, Cnac à Châlons-en-Champagne, Esacto'Lido à Toulouse) délivrent le DNSP (diplôme national supérieur professionnel) d'artiste de cirque en 3 ans. **Accès**: avec un bac, sur concours. Différents cours et ateliers privés enseignent le mime. Parmi eux, l'Académie européenne de théâtre corporel-studio Magenia et l'École internationale de mime corporel dramatique offrent une formation d'artiste mime certifiée de niveau bac + 2.

● LES ÉCOLES DE COMMUNICATION

Majoritairement privées (et payantes), les écoles de communication proposent des formations en 3 à 5 ans. Elles délivrent des diplômes d'école, des diplômes reconnus par l'État ou inscrits au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles). Établissement public et membre de la CGE (Conférence des grandes écoles), le Celsa (École des hautes études en sciences de l'information et de la communication) est rattaché à Sorbonne Université. Très appréciée des professionnels, elle est l'école de référence dans le domaine de la communication. **Accès**: avec un bac, sur concours.

● LES ÉCOLES DE JOURNALISME

Pour se former au journalisme, 12 écoles (publiques et privées) sont reconnues par la profession (CFJ à Paris, EJDG à Grenoble, ESJ à Lille...). **Accès**: sur concours à bac + 3. Des prépas et/ou stages de préparation aux concours existent, notamment dans les écoles reconnues, ou encore destinées aux boursiers, comme la Chance. Plusieurs écoles privées non reconnues par la profession forment au journalisme (EDJ Nice, ESJ Paris, ISCPA, etc.). **Accès**: avec un bac, sur dossier, tests et/ou entretien. **À noter**: les frais de scolarité peuvent être élevés.

● LES ÉCOLES D'INGÉNIEURS

Une centaine d'écoles d'ingénieurs proposent une formation en 5 ans: cycle préparatoire (2 ans), puis cycle ingénieur (3 ans). Certaines écoles offrent des cycles préparatoires communs aux écoles de leur réseau. **Accès**: avec un bac (général, voire STI2D, STL ou STAV) via Parcoursup sur dossier et/ou concours. **À noter**: la majorité des écoles est publique, avec des frais de scolarité d'environ 610 € par an (sauf exceptions). Dans les écoles privées, les frais d'inscription peuvent monter jusqu'à 10 700 € par an (enquête Onisep 2023).

INFO +

La filière expertise comptable

La filière expertise comptable offre un vaste choix de carrières accessibles à différents niveaux de formation. Le DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) se prépare en 3 ans après le bac et donne le grade de licence (bac + 3). Il permet d'entrer dans la vie active ou encore de poursuivre ses études dans la filière: pour préparer en 2 ans le DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion) conférant le grade de master (bac + 5), puis le DEC (diplôme d'expertise comptable) après 3 années de pratique professionnelle en cabinet d'expertise comptable, nécessaires pour se présenter aux épreuves.

LES FORMATIONS D'ÉCOLES SPÉCIALISÉES

(SUITE)

● LES ÉCOLES DE COMMERCE ET DE MANAGEMENT

Les écoles de commerce recrutent après le bac pour des cursus en 3 ans (bachelor), en 4 ans (BBA) ou en 5 ans (programme grande école), ou après une classe prépa. Toutes les formations organisent des sélections propres ou communes à plusieurs écoles. **Accès:** concours commun Bachelor EGC ou Ecricome Bachelor pour les programmes en 3 ans, concours commun Accès ou Sesame pour les programmes en 4 ou 5 ans ou concours propres.

À noter: les écoles de commerce sont majoritairement privées et demandent des frais de scolarité élevés. Selon les écoles, il faut compter entre 11 000 et 51 000 € pour les programmes post-bac en 3 ans, et entre 22 000 et 84 000 € pour les programmes post-bac en 4 ou 5 ans (enquête Onisep 2023).

● LES IEP (INSTITUTS D'ÉTUDES POLITIQUES)

11 instituts d'études politiques (Sciences Po) recrutent pour 5 ans d'études dans des domaines variés (communication, relations internationales, économie-gestion...). Ils délivrent des diplômes propres pouvant, pour certains, conférer le grade de master. **Accès:** avec un bac, sur dossier, entretien et/ou concours. Certains IEP proposent des programmes de préparation aux concours dans le cadre de l'égalité des chances et la démocratisation, sur la base du partenariat avec certains lycées de leur région. L'admission se fait selon des critères géographiques et de ressources. Il existe notamment le programme PEI (programme d'études intégrées) pour les IEP du concours commun.

● LES ÉCOLES VÉTÉRINAIRES

Le métier de vétérinaire exige l'obtention du DE (diplôme d'État) de docteur vétérinaire. Le cursus dure 6 ans pour les candidats post-bac, 5 ans pour les élèves issus des autres voies d'accès. Il est dispensé dans l'une des 4 ENV (écoles nationales vétérinaires) publiques (Maisons-Alfort, Toulouse, Nantes et Lyon) ou dans l'école vétérinaire privée UniLaSalle de Rouen. **Accès:** avec un bac, sur concours commun aux quatre ENV (280 places pour les bacheliers généraux en 2024) et sur concours propre pour UniLaSalle (120 places en 2024). **À noter:** toutes ces écoles dépendent du ministère de l'Agriculture et la Souveraineté alimentaire.

● LES ÉCOLES DU PARAMÉDICAL

La plupart des métiers du paramédical (infirmier/infirmière, orthophoniste...) s'exercent avec un DE (diplôme d'État) ou un CC (certificat de capacité). La formation dure le plus souvent 3 ans (jusqu'à 5 ans pour le CC d'orthophoniste et les diplômes d'ostéopathe et de chiropracteur). Le DE de puéricultrice se prépare en 1 an après un DE d'infirmier ou de sage-femme. Les formations se déroulent en école spécialisée, en institut de formation (pour certains rattachés à des universités) ou à l'université dans le cas des CC. **Accès:** avec un bac, sur dossier et entretien. **À noter:** certains DE sont accessibles sans diplôme et proposent une durée d'études courte. Il s'agit des DE d'ambulancier (18 semaines), d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture (1 an). En revanche, le DE de masseur-kinésithérapeute se prépare en 4 ans après un bac + 1 en PASS (parcours d'accès aux études de santé), L.AS (licence avec option santé) ou licence STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) ou biologie (*lire « Les études de santé à l'université » p. 8*).

INFO +

La filière transport-logistique

Plusieurs écoles spécialisées privées, affiliées à une branche professionnelle (transport routier, maritime, aérien, ferroviaire et logistique) ou à des entreprises, proposent des formations dédiées (de 1 à 5 ans). Accès sélectif avec ou sans le bac.

À noter: ces formations intègrent généralement la préparation au permis de conduire obligatoire pour exercer.

● LES ÉCOLES DU SOCIAL

Près de 300 établissements (écoles publiques, centres privés agréés, centres de formation d'apprentis) préparent aux DE (diplômes d'État) d'assistant de service social, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialisé... La formation peut être coûteuse, mais des dispositifs d'aide au financement sont mis en place. Selon le DE et son niveau, les études peuvent durer 1, 2 ou 3 ans après le bac. **À noter :** les DE d'accompagnant éducatif et social, d'assistant familial, de moniteur-éducateur et de technicien de l'intervention sociale et familiale sont accessibles sans le bac.

● LES ÉCOLES DE L'HÔTELLERIE-RESTAURATION

Une dizaine d'écoles spécialisées, comme le Cordon bleu, École Ferrandi, Institut Lyfe (ex-Institut Paul Bocuse), dispensent des formations aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration, de 1, 2 ou 3 ans. Souvent réputées, en France comme à l'étranger, elles sont réservées aux étudiants réellement motivés, auxquels elles délivrent des certificats d'école ou des diplômes inscrits au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles), qui ciblent un métier bien particulier. **À noter :** souvent privées, ces écoles sont sélectives et demandent des frais de scolarité parfois très élevés (10 000 € par an en moyenne).

● LES ÉCOLES DE TOURISME

Spécialisées en management du tourisme, une vingtaine d'écoles privées proposent des formations (en 2 à 5 ans) plus ou moins reconnues par la profession. Souvent coûteux (jusqu'à 12 000 € par an), ces cursus débouchent sur des certificats d'écoles ou sur des formations enregistrées au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles). **À noter :** certains établissements sont adossés à des écoles de commerce.

● LES ÉCOLES DE LA DÉFENSE

L'Armée de terre, l'armée de l'air et de l'espace, la Marine nationale, la Direction générale de l'armement, le Service de santé des armées offrent toute une palette de métiers, accessibles à différents niveaux d'études. **Accès :** avec un bac (priorité aux métiers du corps des sous-officiers), sur tests de sélection (notamment sportifs) qui débouchent sur la signature d'un contrat (avec durée d'engagement variable), suivie d'une formation rémunérée et adaptée au futur métier. **À noter :** sans diplôme (*lire p. 20-21*), possibilité de débiter comme militaire du rang (quartier-maître ou matelot de la flotte dans la Marine nationale).

● LES ÉCOLES DE LA GENDARMERIE

La Gendarmerie nationale offre des carrières opérationnelles à différents niveaux de recrutement. **Accès :** avec un bac, sur concours qui débouche sur la signature d'un contrat (avec durée d'engagement variable), suivie d'une formation rémunérée au métier de sous-officier sur le terrain ou de sous-officier administratif et de soutien. **À noter :** pour être recruté, il faut avoir effectué la JDC (journée défense et citoyenneté) et être physiquement et médicalement apte.

● LES ÉCOLES DE LA POLICE

La Police nationale offre des carrières opérationnelles à différents niveaux de recrutement pour devenir gardien de la paix, officier et commissaire de police. **Accès :** de 17 à 47 ans et à différents niveaux de formation (bac à bac + 5) selon le métier visé, sur concours qui débouche sur la signature d'un contrat (avec durée d'engagement variable), suivie d'une formation rémunérée de 1 à 2 ans. **À noter :** les bacheliers souhaitant devenir gardiens de la paix ont le choix entre deux concours (affectation nationale ou affectation en Île-de-France).

INFO +

Des modes de recrutement particuliers

Se reporter aux sites des écoles, pour celles qui ne recrutent pas via Parcoursup. Si le bac est nécessaire pour s'inscrire dans ces formations, les concours d'entrée se passent la plupart du temps durant l'année de terminale, avant l'obtention du bac.

La reconnaissance des diplômes par l'État

L'État a mis en place plusieurs dispositifs visant à reconnaître la qualité des contenus et des prestataires de l'offre de formation, qui sont consultables sur les plateformes de référence.

Pour en savoir plus :

« [Quelle reconnaissance pour les diplômes du supérieur ?](http://www.onisep.fr) ».

À consulter :

www.onisep.fr :
« [Les principaux domaines de formations - En écoles spécialisées](#) »

LES FORMATIONS EN 1 AN

Nombre de bacheliers poursuivent leurs études en 1 an, afin d'acquérir une spécialisation ou une nouvelle compétence.

INFO +

Le dispositif PaRéO (passport pour réussir et s'orienter)

Les diplômes d'établissement PaRéO, accessibles via Parcoursup, s'adressent aux titulaires du bac sans projet d'études ou qui hésitent entre diverses formations. Ces derniers suivent, pendant 1 an, un parcours de formation pluridisciplinaire à l'université, qui les confronte à différents savoirs pour renforcer leurs connaissances et compétences. Une année pour réfléchir, mûrir et affiner leur projet d'études, voire leur projet professionnel. Pour en savoir plus : « [Le diplôme d'établissement PaRéO](#) ».

● LES CS (CERTIFICATS DE SPÉCIALISATION) AGRICOLES

Les CS agricoles s'adressent aux titulaires d'un bac professionnel du domaine de l'agriculture ou de l'agroalimentaire. Ils attestent de compétences variées (comptabilité, vente, techniques de culture...), très utiles aux professionnels de l'élevage, de l'exploitation agricole, etc. La formation se déroule en 1 an en lycée agricole ou en CFA (centre de formation d'apprentis), souvent sous contrat d'apprentissage. Certains CS agricoles post-bac sont accessibles via Parcoursup.

● LES MC (MENTIONS COMPLÉMENTAIRES)

À compter de janvier 2025, les MC vont devenir des CS (certificats de spécialisation). Il existe une vingtaine de spécialités de MC de niveau bac dans les domaines de l'énergie renouvelable, de l'hôtellerie, de l'aéronautique, des services financiers, des services numériques, de l'animation, dans le secteur sportif, etc. Elles s'adressent aux titulaires d'un diplôme professionnel ou technologique. Elles se préparent en 1 an en lycée professionnel ou en CFA (centre de formation d'apprentis), après sélection sur dossier dans la limite des places disponibles. Certaines MC (CS au 1^{er} janvier 2025) sont accessibles via Parcoursup.

● LES DSP (DIPLÔMES DE SPÉCIALISATION PROFESSIONNELLE)

Les DSP offrent aux bacheliers une spécialisation dans un domaine professionnel. Ils sont accessibles via Parcoursup en recherchant « DE DSP ». Ces formations, de niveau bac+1, ont pour objectif l'insertion professionnelle. La plupart des DSP sont préparés par la voie de l'apprentissage. La validation du diplôme est sanctionnée par 60 crédits ECTS (*European Credits Transfer System*).

● LES FCIL (FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES D'INITIATIVE LOCALE)

Les FCIL permettent d'acquérir une qualification spécifique dans un domaine professionnel en rapport avec le marché de l'emploi local ou régional. Formations de courte durée (de 6 mois à 1 an) alternant cours et enseignements en lycée avec une expérience professionnelle en entreprise (stages), les FCIL visent une insertion professionnelle directe. Elles s'adressent en priorité aux titulaires d'un diplôme professionnel (CAP, bac pro ou BTS). Elles ne débouchent pas sur un diplôme, mais donnent lieu à la délivrance d'une attestation ou d'un certificat d'école. L'admission en FCIL se fait directement auprès des établissements concernés. Certaines FCIL sont accessibles via Parcoursup.

D'AUTRES MANIÈRES DE SE FORMER

De nombreux dispositifs et modalités de formations différentes existent dans le supérieur et vous permettent de construire un parcours adapté à vos objectifs et ambitions.

MODALITÉS

● APPRENTISSAGE : DE NOMBREUX AVANTAGES

Le principe de l'apprentissage : alterner périodes de cours (à l'université, au lycée ou en école) et travail en entreprise. Cette formule permet d'appliquer immédiatement la théorie apprise en cours et d'acquérir une première expérience professionnelle. L'apprenti est rémunéré pendant sa formation. L'apprentissage est proposé à différents niveaux : par exemple, plus de 33 % des apprentis du supérieur préparent un BTS.

Certaines formations en apprentissage sont accessibles directement via Parcoursup, mais pas toutes. Si ce n'est pas le cas, contactez les établissements visés. Il est impératif d'avoir un contrat d'apprentissage signé pour intégrer une formation. Par exemple, pour les formations sur Parcoursup, une candidature retenue sous réserve de contrat, via la réponse « En recherche de contrat » émise par le CFA (centre de formation d'apprentis), n'est pas une proposition d'admission. Elle signifie que le candidat doit au préalable signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise, et l'inscription dans la formation n'est possible qu'à cette condition.

Commencez vos recherches d'entreprise le plus tôt possible, contactez aussi les CFA des formations qui vous intéressent pour être accompagné dans vos démarches.

Pour en savoir plus : « [La bonne alternance](#) ».

À noter : dans tous les cas, vous pouvez commencer votre formation en CFA, sous statut de stagiaire de la formation professionnelle. Ainsi, vous disposez d'un délai de 3 mois pour signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise et bénéficier d'une aide pour affiner vos démarches.

DISPOSITIFS

● LES CAMPUS CONNECTÉS

89 campus connectés permettent aux jeunes de suivre, près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement supérieur (BTS, licence...) en bénéficiant d'un tutorat individuel et collectif. **Pour en savoir plus :** « [Les campus connectés](#) » et « [Se former dans les campus connectés](#) ».

● LES CMQ (CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS)

Les CMQ regroupent plusieurs établissements de formation autour d'un pôle de compétences. Ils sont répartis en secteurs de pointe porteurs d'emploi (transition énergétique, numérique, services à la personne). Ce label est un moyen de rapprocher l'enseignement et le monde économique. Plus de 40 CMQ (sur une centaine au total) sont labellisés « campus d'excellence » dans 12 secteurs économiques d'avenir. Les CMQ peuvent proposer une offre de formation large et diversifiée, du CAP au doctorat. **Pour en savoir plus :** « [Les campus des métiers et des qualifications](#) ».

● PARCOURS AMBITION EMPLOI

Le parcours Ambition emploi est un dispositif d'accompagnement pour les élèves de lycée professionnel diplômés ou non qui n'ont pas d'affectation ou qui ne sont pas en emploi en septembre. Les élèves bénéficient pendant 4 mois à compter de septembre du statut de lycéen. Ils peuvent formuler une demande de bourse et bénéficier d'un accompagnement personnalisé soit à la recherche d'emploi soit à une poursuite d'études.

ÉTUDES SUPÉRIEURES ET BESOINS SPÉCIFIQUES

De nombreux jeunes à besoins spécifiques suivent des études supérieures dont environ 51000 sont en situation de handicap. Conseils et démarches à suivre.

INFO +

La fiche de liaison Parcoursup

Si vous êtes en situation de handicap, la CAES (Commission d'accès à l'enseignement supérieur) s'appuiera sur votre fiche de liaison pour examiner votre situation. Il vous faut donc la compléter au préalable sur Parcoursup (rubrique « Profil/handicap »), même si elle n'est pas obligatoire et n'est pas transmise aux formations pour l'examen de vos vœux. Elle spécifie les modalités d'accompagnement dont vous avez bénéficié dans votre parcours d'études.

À consulter :

www.onisep.fr :
« Études
supérieures
et handicap »

ANTICIPEZ LES DÉMARCHES...

● PARCOURSUP

Les préinscriptions en 1^{re} année de l'enseignement supérieur se font via Parcoursup. Si vous êtes étudiant SHN (sportif de haut niveau) ou artiste reconnu, ou si vous avez bénéficié d'un PAP (plan d'accompagnement personnalisé), d'un PAI (projet d'accueil individualisé) ou d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation), vous pouvez faire valoir vos besoins spécifiques directement dans votre dossier.

Chaque formation sur Parcoursup indique un référent handicap à contacter le plus tôt possible.

Pour trouver les établissements accueillant les étudiants SHN ou artistes reconnus :

« [Être étudiant sportif de haut niveau](#) » ;
« [Être étudiant artiste reconnu](#) ».

À noter : si votre affectation n'est pas compatible avec votre situation de handicap et/ou vos besoins particuliers, si vous ne recevez que des réponses négatives ou si un changement est intervenu dans votre situation après la confirmation de vos vœux, vous pouvez saisir de droit la CAES (Commission d'accès à l'enseignement supérieur) depuis votre dossier Parcoursup. Si votre demande est considérée comme recevable, le recteur pourra vous faire une proposition d'inscription dans un établissement adapté à votre situation et à votre projet d'études supérieures (*pour les élèves en situation de handicap, lire l'encadré ci-contre « La fiche de liaison Parcoursup »*).

● ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

Si vous êtes en situation de handicap dans l'enseignement supérieur, c'est à vous d'organiser votre accompagnement quotidien (auxiliaire de vie, transport, etc.). Pour cela, vous devez demander la PCH (prestation

de compensation du handicap) auprès de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées). Accordée sous certaines conditions, celle-ci est calculée en fonction de votre handicap et de vos besoins. Les délais pour l'obtenir sont longs, il faut donc anticiper.

● AMÉNAGEMENTS D'EXAMENS ET CONCOURS D'ENTRÉE

Vous pouvez bénéficier :

- des mêmes aménagements que pour le baccalauréat pour passer les concours d'entrée post-bac et post-CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles) ;
- de l'aménagement des examens tout au long de votre cycle d'études (licence ou cycle d'ingénieur, par exemple).

À noter : les aménagements des examens qui vous sont accordés s'appliquent automatiquement, sauf si vous y renoncez, si vous en demandez la révision ou si la réglementation du concours ne permet pas tout ou partie des aménagements. La demande doit être faite au plus tard lors de l'inscription au concours ou à l'examen.

● LOGEMENT

Le Crous (centre régional des œuvres universitaires et scolaires) propose des logements adaptés. Contactez le référent handicap du Crous de la région où vous souhaitez étudier, dès la saisie des vœux dans Parcoursup et consultez « Mon logement Crous ». D'autres possibilités de logement existent, notamment avec la Fondation santé des étudiants de France.

À noter : certains Crous peuvent proposer des logements pour les étudiants SHN (sportif de haut niveau).

... SELON LES ÉTABLISSEMENTS

● **LYCÉE: BTS ET CPGE**

Si vous préparez un BTS (brevet de technicien supérieur) ou êtes inscrit en CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles), vous continuez de bénéficier des mêmes aides qu'en terminale ainsi que du suivi par un enseignant référent. Votre PPS (projet personnalisé de scolarisation) et/ou PAI (projet d'accueil individualisé) se poursuivent.

Si vous souhaitez intégrer un BTSA (BTS agricole), votre PPS, PAI, voire PAP (plan d'accompagnement personnalisé), se poursuivent également.

● **UNIVERSITÉ: LICENCE ET BUT**

Toutes les universités ont des référents handicap. Leurs missions: l'élaboration du PAEH (plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap), comprenant un soutien technique et humain (preneurs de notes, interprètes en langue des signes française, codeurs en langue française parlée complétée), les aménagements des examens et l'accompagnement dans les relations avec les enseignants et les démarches administratives.

À noter: à l'université, il n'y a plus d'AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap).

Certaines universités ont des personnes dédiées pour l'accompagnement des étudiants SHN (sportifs de haut niveau) et des étudiants artistes reconnus (*lire p. 18*).

À noter: si vous ne pouvez pas vous déplacer à l'université, vous pouvez recourir à l'enseignement à distance (*lire ci-après*).

● **GRANDES ÉCOLES, ÉCOLES SPÉCIALISÉES**

Dans les grandes écoles de commerce ou d'ingénieurs, les écoles spécialisées et les autres établissements du supérieur, un référent handicap est souvent identifié. À défaut, vous pouvez contacter la direction de l'école, le plus tôt possible avant la rentrée. Comme à l'université, il n'y a plus d'AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap). Certaines écoles proposent aussi des parcours adaptés pour les étudiants SHN (sportifs de haut niveau) ou artistes reconnus. Les JPO (journées portes ouvertes) sont l'occasion d'un premier contact.

● **ENSEIGNEMENT À DISTANCE**

Formation à distance

De nombreux établissements d'enseignement supérieur proposent désormais des cursus à distance, accessibles aux étudiants en situation de handicap, empêchés, SHN (sportifs de haut niveau) ou artistes reconnus. Le Cned (Centre national d'enseignement à distance) ou la Fied (Fédération interuniversitaire de l'enseignement à distance) recensent les formations à distance existantes.

Campus connectés

89 campus connectés permettent aux jeunes de suivre des formations à distance dans l'enseignement supérieur (BTS, licence...) en bénéficiant d'un tutorat individuel et collectif.

Pour les trouver et en savoir plus: « [Se former dans les campus connectés](#) ».

INFO +

L'apprentissage

Si vous souhaitez suivre une formation en apprentissage, et avez besoin d'aménagements particuliers, vous pouvez faire une demande de RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) auprès de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) au moins 6 mois avant l'inscription. Un référent handicap est présent dans les CFA (centres de formation d'apprentis). Vous pourrez alors souscrire un contrat d'apprentissage aménagé et bénéficier de mesures spécifiques: prolongation possible (1 an) de votre contrat d'apprentissage, pas de limite d'âge pour la signature, etc. Si vous êtes sportif de haut niveau, dans un centre de formation d'apprentis Université et Sport, vous alternerez 2 ou 3 jours en entreprise et 2 ou 3 jours en cours. Sur place, pour gagner du temps, vous bénéficierez d'une préparation physique complémentaire à l'entraînement en club.

QUE FAIRE SANS LE BAC ?

Redoublement, poursuite d'études, formation professionnelle ou entrée dans la vie active : des solutions existent si vous n'avez pas obtenu votre bac. Prenez conseil auprès de vos professeurs et d'un psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale).

INFO +

Droit au retour à la formation

Si vous avez entre 16 et 25 ans et que vous n'avez pas de diplôme ou de qualification professionnelle, vous pouvez faire valoir votre droit au retour en formation.

La demande peut se faire auprès d'un lieu d'accueil de la PSAD (plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs), généralement une mission locale ou un CIO (centre d'information et d'orientation).

Pour en savoir plus : [Nouvelles Chances](#), le site dédié à la lutte contre le décrochage scolaire.

● SE REPRÉSENTER AU BAC

Refaire une année de terminale dans son lycée d'origine est un droit. Dès l'annonce des résultats, contactez le proviseur pour vous réinscrire. Vous pouvez demander à conserver le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues aux épreuves terminales ou aux évaluations ponctuelles.

À noter : si vous avez déjà présenté le bac deux fois, vous pouvez choisir un bac professionnel en 1 an, dans le cadre d'un parcours adapté. Contactez, dès juillet, le proviseur de votre lycée ou bien le CIO (centre d'information et d'orientation) le plus proche de chez vous.

Préparer le bac en candidat libre avec le [Cned \(Centre national d'enseignement à distance\)](#) ou dans le cadre des cours du soir proposés par certains lycées. Selon le cas, l'inscription au bac se fait en tant que candidat scolaire ou candidat libre. L'inscription en candidat libre permet également de conserver les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues précédemment.

● CONTINUER SES ÉTUDES

Quelques formations supérieures sont ouvertes aux élèves ayant échoué à l'examen du bac et certaines exigent le niveau bac (soit une moyenne supérieure ou égale à 8/20 pour l'ensemble des épreuves) :

- la **capacité en droit**, accessible aux jeunes âgés d'au moins 17 ans, se prépare en cours du soir, à l'université ou via le Cned et permet de s'inscrire en licence droit ;
- le **BPJEPS** (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) forme aux métiers de l'animation sociale et sportive. Admission sur épreuves à partir de 17 ans. Il est recommandé d'avoir le niveau bac. Possibilité de faire une classe préparatoire payante (1 an), dans certains établissements privés, pour intégrer une formation BPJEPS (lire « *Les formations d'écoles spécialisées* » p. 12) ;

- certains **DE (diplômes d'État)** sont accessibles sans le bac et à partir de 17 ans, notamment dans les secteurs social et paramédical (lire « *Les formations d'écoles spécialisées* » p. 12) ;

- les **écoles spécialisées** accessibles sans le bac sont le plus souvent privées et coûteuses, notamment dans le domaine des arts, du tourisme ou de l'hôtellerie-restauration. Avant de choisir un établissement, il est recommandé de se renseigner sur les frais de scolarité, le déroulement des études, etc.

● SE FORMER EN ALTERNANCE

Suivre une formation qui alterne périodes de cours et travail en entreprise augmente les chances d'insertion. Avantages : application immédiate de la théorie apprise en cours et acquisition d'une première expérience professionnelle rémunérée. **Pour en savoir plus :** « [La bonne alternance](#) ».

Plusieurs parcours sont possibles, sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :

- un bac professionnel (souvent en 1 an) peut être préparé après avoir fait l'objet d'une décision de positionnement par le lycée professionnel ou le CFA (centre de formation d'apprentis) ;
- certains CQP (certificats de qualification professionnelle) ou TP (titres professionnels) inscrits au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) sont proposés par les CFA relevant des CCI (chambres de commerce et d'industrie), les CMA (chambres de métiers et de l'artisanat), les écoles d'entreprise (Engie, RATP, SNCF, etc.), le Cnam (Conservatoire national des arts et métiers) ou l'Afpa (Association pour la formation professionnelle des adultes).

● **DEVENIR FONCTIONNAIRE**

Le PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière, d'État) est un CDD (contrat à durée déterminée) de 1 à 2 ans, alternant formation et stage. Ouvert aux non-bacheliers de 16 à 28 ans, il permet de devenir fonctionnaire de catégorie C. **Pour en savoir plus:** « [Recrutement dans le cadre du PACTE dans la fonction publique](#) ».

D'autres postes (adjoint administratif/adjointe administrative ou adjoint/adjointe technique, etc.) sont également accessibles sur lettre de motivation et CV. **Pour en savoir plus:** « [Comment intégrer la fonction publique?](#) ».

● **INTÉGRER LA POLICE NATIONALE, LA GENDARMERIE OU L'ARMÉE**

Police nationale

- Cadet de la République: formation rémunérée (1 an) en alternance et signature d'un contrat d'engagement de 3 ans renouvelable une fois.

- Policier adjoint: formation rémunérée (18 semaines) et contrat de 3 ans renouvelable une fois.

Dans les deux cas: possibilité de passer le concours de gardien de la paix après 1 an de service. **Pour en savoir plus:** « [Devenir policier](#) » et « [Policier adjoint/Cadet de la République](#) ».

Gendarmerie

- Gendarme adjoint sur le terrain: formation rémunérée (13 semaines) et contrat de 6 ans au maximum donnant accès au concours interne de sous-officier. Après un contrat d'engagement, possibilité de rejoindre la vie civile pour occuper un poste lié à la sécurité et à la protection. **Pour en savoir plus:** « [La gendarmerie recrute](#) » et « [Gendarme adjoint sur le terrain](#) ».

Armée de terre

- EVAT (engagé volontaire de l'armée de terre): contrat de 3 à 5 ans renouvelable.

- VDAT (volontaire de l'armée de terre) ou militaire du rang: contrat de 1 an renouvelable. Dans les deux cas, formation rémunérée (4 à 6 mois) et accès à la carrière de sous-officier ou sous-officière. **Pour en savoir plus:** www.sengager.fr.

Armée de l'air et de l'espace

- Militaire technicien de l'air: formation militaire (8 semaines) et professionnelle (durée variable selon le métier) rémunérée, accessible avec un niveau classe de 3^e.

- Intégrer l'EETAAE (École d'enseignement technique de l'armée de l'air et de l'espace) de Saintes pour préparer un bac général (spécialités mathématiques, physique-chimie ou sciences de l'ingénieur, option mathématiques complémentaires ou mathématiques expertes), un bac technologique STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) avec l'enseignement spécifique systèmes d'information et numérique ou un bac professionnel aéronautique (option systèmes ou avionique), complété par une formation militaire. **À noter:** une entrée directe en terminale (sur dossier) est possible. **Pour en savoir plus:** « [Devenir aviateur et intégrer l'EETAAE](#) ».

Marine nationale

- Mousse de la Marine nationale en intégrant l'École des mousses: formation militaire et maritime (10 mois) à Brest et à Cherbourg-en-Cotentin pour obtenir le brevet élémentaire de mousse, puis contrat d'engagement et possibilité d'intégrer la filière matelot.

- Matelot de la Flotte en intégrant l'École des matelots: formation (7 semaines) à Toulon, à Cherbourg ou à Lorient selon la spécialité et contrat d'engagement de 2 à 4 ans.

Pour en savoir plus: « [La Marine recrute](#) ».

À consulter:

www.onisep.fr:
« [Que faire sans le bac?](#) »

GUIDE PRATIQUE

Santé, logement, bourses... guide pratique à l'usage des futurs étudiants.

INFO +

Le DSE (dossier social étudiant)

Le DSE est la procédure de demande de bourse et/ou de logement en résidence universitaire. Il doit être constitué sur www.messervices.etudiant.gouv.fr entre le 20 janvier et le 31 mai (dates 2023) pour la rentrée suivante. Après cette date, la demande de bourse sera examinée et traitée, mais le paiement de la bourse pourra connaître un délai. Le candidat boursier reçoit une première notification sur l'aide qu'il pourra éventuellement percevoir ou non. La décision définitive est prise après vérification de l'inscription effective.

FINANCER SES ÉTUDES

• **Les demandes de BCS (bourses sur critères sociaux)** se font du 20 janvier au 31 mai par le biais du DSE (dossier social étudiant) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr et sont accordées aux étudiants de moins de 28 ans en fonction des revenus des parents, du nombre d'enfants à charge, de l'éloignement domicile-lieu d'études, de la formation préparée et de la nationalité. Pour en bénéficier, il faut être assidu aux cours et aux examens et progresser normalement dans ses études. Le montant est variable : de la seule exonération des droits d'inscription (170 € en 1^{re} année de licence) à 6335 € environ sur 10 mois. Les étudiants en outre-mer bénéficient d'une bonification du montant de leur bourse de 300 € par an. Des compléments peuvent être attribués, par exemple pour les frais de transport. Les élèves boursiers sur critères sociaux sont prioritaires dans l'attribution d'un logement étudiant Crous. La BCS est cumulable avec l'aide à la mobilité Parcoursup, l'allocation Erasmus+ et les bourses Talents.

• **Les bourses Talents** sont destinées, sous conditions de ressources, aux étudiants préparant un concours de la fonction publique. Le montant de la bourse est de 4000 € pour les étudiants inscrits dans une classe prépa Talents et de 2000 € pour les personnes préparant un concours en dehors d'une prépa Talents. La bourse est cumulable avec une BCS. Toutes les démarches sur [le portail de la fonction publique](http://le.portail.de.la.fonction.publique).

• **L'aide au mérite** (900 € annuels) est versée aux boursiers sur critères sociaux ayant obtenu la mention « très bien » au bac. Elle est cumulable avec l'aide à la mobilité internationale, l'aide à la mobilité Parcoursup et l'allocation spécifique annuelle pour étudiant en difficulté.

• **L'aide à la mobilité internationale** (400 € par mois sur 9 mois) est versée aux boursiers sur critères sociaux qui effectuent des séjours d'études (entre 2 et

9 mois consécutifs) ou stages à l'étranger. Elle est cumulable avec l'aide au mérite, l'aide à la mobilité Parcoursup et l'allocation annuelle pour étudiant en difficulté. S'adresser au service des relations internationales de son établissement qui sélectionne les étudiants.

• **L'aide à la mobilité Parcoursup** (500 € annuels) est versée aux lycéens boursiers qui changent d'académie en entrant dans l'enseignement supérieur. Elle est cumulable avec la BCS, l'aide au mérite, l'aide à la mobilité internationale et l'allocation annuelle pour étudiant en difficulté ou une aide spécifique ponctuelle. La demande peut être faite sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr.

• **L'allocation Erasmus+** (entre 225 et 824 € par mois) est versée aux étudiants effectuant une partie de leurs études en Europe dans le cadre d'un échange inter-établissements. Informations auprès du service des relations internationales de son établissement, 6 à 12 mois à l'avance. Cette aide est cumulable avec la BCS.

• **L'allocation annuelle pour étudiant en difficulté** (entre 1454 et 6335 € annuels) s'adresse aux jeunes en situation d'autonomie avérée, n'ayant plus de soutien matériel de leurs parents et qui ne bénéficient pas d'une BCS. Les bénéficiaires sont exonérés des droits d'inscription et de la CVEC. Elle est cumulable avec l'aide à la mobilité internationale, l'aide au mérite et une aide spécifique ponctuelle.

• **Le Passeport pour la mobilité des études** permet aux étudiants habitant la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la filière d'études souhaitée est saturée ou n'existe pas sur place, de suivre leurs études en métropole ou dans un autre département d'outre-mer. Ce dispositif prend en charge intégralement ou partiellement le transport (aérien et ferroviaire) des étudiants, de l'aéroport de leur lieu de résidence à la gare ou l'aéroport le plus proche de leur lieu d'études.

Cette prise en charge s'applique sur toute la durée des études dans la limite d'un aller-retour par an. **À noter :** il faut fournir un justificatif (d'inexistence ou de saturation du cursus), à récupérer auprès du rectorat ou de l'université lors de la demande en ligne sur le site de [Ladom \(L'agence de l'Outre-mer pour la mobilité\)](#).

- **Les prêts étudiants garantis par l'État**, sans caution ni conditions de ressources, sont proposés par certaines banques (La Banque postale, CIC, Crédit agricole, Crédit mutuel, groupe Banque populaire-Caisse d'épargne, Société générale et Banque française commerciale océan Indien à La Réunion et à Mayotte) aux étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur français, âgés de moins de 28 ans et de nationalité française (ou de l'un des États membres de l'UE). Montant maximal : 20 000 €.

- **Les bourses des conseils régionaux** sont attribuées aux étudiants inscrits dans les formations des secteurs social et paramédical. Se renseigner auprès des établissements de formation. Certaines communes ont instauré le RME (revenu minimum étudiant) : se renseigner directement auprès de chaque collectivité pour connaître les calendriers et les critères d'attribution.

- **La plateforme [lobaviz](#)** du Crous (centre régional des œuvres universitaires et scolaires) répertorie gratuitement les offres d'emploi (travail administratif, aide à domicile, garde d'enfants, animation, loisirs...) saisonnières ou annuelles, compatibles avec une poursuite d'études supérieures.

- **La plateforme [1 jeune 1 solution](#)** du gouvernement propose, entre autres, des milliers d'offres d'emploi pour les étudiants, en France et en Europe, et des offres de contrat en alternance.

SE LOGER

Une [page est dédiée au logement des étudiants](#) pour vous aider dans vos démarches.

- **Les résidences universitaires** sont gérées par les Crous, qui mettent également à la disposition des étudiants des listes de chambres chez des particuliers ainsi que des studios à des prix intéressants, sous conditions de ressources. Ces logements ouvrent droit à l'ALS (allocation de logement social) ou à l'APL (aide personnalisée au logement). Pour les résidences universitaires, la demande se fait en même temps que la demande de bourse.

- **Les résidences étudiantes privées ou les logements indépendants** peuvent être une autre solution. Contacter les associations étudiantes et [le CIDI \(Centre d'information et de documentation jeunesse\)](#).

À noter : [Lokaviz](#) est la plateforme officielle du logement étudiant du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Il recense et vérifie les offres de logement chez les particuliers accessibles aux étudiants. Pour consulter les offres, il faut au préalable ouvrir un compte sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](#).

- **Les foyers d'étudiants ou de jeunes travailleurs** ont parfois quelques places disponibles. Contacter l'[Unhaj \(Union nationale pour l'habitat des jeunes\)](#).

- **Les collectivités** disposent souvent sur leurs sites d'un onglet ou d'un portail étudiant avec des informations pratiques sur le logement.

- **Les internats des lycées** peuvent accueillir les élèves inscrits dans leurs formations (classes prépa, BTS...). La demande de place se fait au moment de formuler ses vœux sur Parcoursup. Les élèves boursiers sont prioritaires.

- **Les internats des établissements agricoles** proposent aux étudiants de 1^{re} année de BTSA (voire parfois de 2^{de} année) un service de pension complète, s'adressant notamment aux étudiants boursiers.

INFO +

La CVEC (contribution vie étudiante et de campus)

La CVEC permet aux établissements supérieurs d'améliorer l'accueil et l'accompagnement social des étudiants, de développer les activités culturelles et sportives, de mener des actions de prévention, de favoriser des initiatives et de soutenir les projets associatifs. Tous les étudiants qui souhaitent s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur pour y suivre une formation post-bac (hors BTS, DMA, etc.) doivent s'en acquitter, sauf s'ils en sont exonérés. Le montant de la CVEC (100 €) se règle via [www.messervices.etudiant.gouv.fr](#).

GUIDE PRATIQUE

(SUITE)

INFO +

Guide de la rentrée étudiante

Depuis la rentrée 2022, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a mis en ligne un guide rappelant les mesures mises en place pour améliorer le pouvoir d'achat et le quotidien des étudiants, mais aussi pour adapter les études aux besoins spécifiques de chacun. Consulter le « [Guide de la rentrée étudiante 2023](#) ».

• L'ALS (allocation de logement social) et l'APL (aide personnalisée au logement)

sont accessibles aux étudiants. Consulter [le portail numérique des démarches et services de la vie étudiante](#) et [la CAF \(caisse d'allocations familiales\)](#).

• **La caution locative étudiante Visale** est une caution garantie par l'État pour les étudiants majeurs ne pouvant fournir de caution locative à un propriétaire. La demande est à faire sur [le site de Visale](#).

• **L'avance Loca-pass®** est un prêt à taux zéro qui permet de financer le dépôt de garantie exigé par un propriétaire. L'avance est remboursable sur 3 ans au maximum et peut se cumuler avec la garantie Loca-pass®, qui correspond à une caution en cas d'impayés de loyers auprès du bailleur. Les étudiants boursiers et/ou les salariés peuvent faire la demande sur [le site Action Logement](#).

S'OCCUPER DE SA SANTÉ

• **La Sécurité sociale** : tous les étudiants sont automatiquement rattachés au régime général pour le remboursement de leurs frais de santé, généralement celui des parents.

• **La complémentaire santé** : l'adhésion à une complémentaire santé n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée. Elle rembourse la part des frais médicaux non pris en charge par la Sécurité sociale. Plusieurs organismes (Heyme, LMDE, Smeno...) proposent des mutuelles étudiantes, mais les jeunes peuvent rester sur la mutuelle de leurs parents.

• **La C2S (complémentaire santé solidaire)** permet de ne pas avancer les frais hospitaliers, de consultation (dentiste, kiné, médecin...), de médicaments et de certaines prothèses. Selon les situations, elle est gratuite ou coûte 8 € par mois.

• **La protection universelle maladie** : sous certaines conditions de ressources et de résidence, les étudiants peuvent bénéficier de la PUMa (protection universelle maladie). Formulaire de demande à télécharger sur [le site de l'Assurance maladie](#).

• **Les services universitaires de santé** : gratuits, les SSE (services de santé étudiante) sont ouverts à tous les étudiants inscrits à l'université, exonérés ou non de la CVEC (contribution vie étudiante et de campus). Les services universitaires qui disposent d'une équipe médicale et paramédicale proposent des bilans de santé et des consultations avec des spécialistes (gynécologue, tabacologue, etc.). Ils effectuent certaines vaccinations et peuvent apporter un soutien psychologique avec le concours de professionnels de santé (assistant/assistante de service social, psychiatre, psychologue). Les services de santé universitaires déterminent également les aménagements d'études et d'examens nécessaires à la suite d'accidents.



À la rentrée 2024, l'Onisep ouvrira sa plateforme d'accompagnement à l'orientation: Avenir(s). Elle proposera aux élèves et aux équipes éducatives un large éventail de ressources en ligne, ainsi que des services de conseil personnalisé.

LA PLATEFORME AVENIR(S)

L'objectif: permettre aux élèves de comprendre que le parcours de formation et la vie professionnelle ne sont ni tracés, ni linéaires. Ce parcours se construit progressivement selon ses ambitions et ses envies, les opportunités et les rencontres.



À partir de la 5^e et tout au long de leurs études secondaires, les élèves pourront découvrir sur avenirs.onisep.fr divers métiers et formations, réfléchir à leur projet d'orientation, s'approprier des outils utiles pour le construire, notamment le *Référentiel de compétences à s'orienter*.

→ Parmi les ressources sur avenirs.onisep.fr:

- les **métiers animés**: des films courts et rythmés pour se faire une première idée d'un métier;
- les **horizons en 10 métiers**: pour découvrir des professions dans un univers qui attire les élèves;
- le module **JobDD**: pour réfléchir à son parcours d'orientation en prenant en compte les objectifs de développement durable de l'ONU;
- l'application **Horizons21^e**: pour visualiser les combinaisons de spécialités possibles en 1^{re} et en terminale.

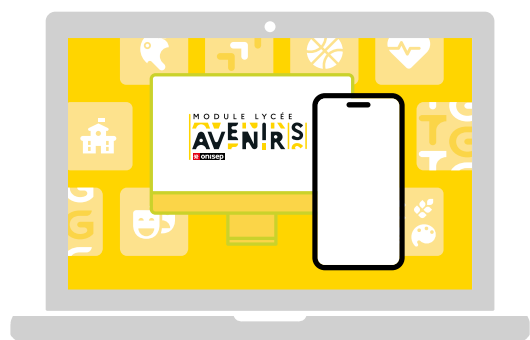
LE MODULE LYCÉE

À partir de la plateforme Avenir(s), les lycéens peuvent cliquer sur le module «**Préparer Parcoursup et choisir son orientation**».

Il donne accès à diverses ressources adaptées à leur profil et à leurs compétences. Les contenus sont organisés **par classes**: 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle, 1^{re} générale, 1^{re} professionnelle, 1^{re} technologique, terminale générale, terminale professionnelle, terminale technologique.

→ Parmi les thématiques proposées:

- les **filières**, pour mieux connaître les principaux types de formation de l'enseignement supérieur;
- des focus sur certains **domaines d'études**: art, droit, psychologie, santé, sport;
- des informations sur **Parcoursup**: pour réfléchir à son orientation post-bac;
- des **infos pratiques**: les journées portes ouvertes, l'apprentissage, la mobilité, l'année de césure...



ACCÉDER À LA PLATEFORME
avenirs.onisep.fr